

Pourquoi devenir membre pour l'action Bénévole de La Rouge?

- A le droit de participer aux assemblées générales
- Droit d'examiner le bilan financier lors de l'AGA et/ou le rapport du vérificateur des compte
- Peut être consulté pour tous changements dans les orientations de l'organisme et les adopter le cas échéant
- Adopter les changements aux règlements généraux
- Pouvoir élire les administrateurs

Les conditions pour devenir membre pour l'action Bénévole de La Rouge.

- Avoir 18 ans et plus
- Souscrire aux buts et objectifs de la corporation
- Faire une demande expresse à la direction de la corporation ou aux individus nommés à cette fin.
- Accepter d'aider la corporation, à raison de 20 heures annuellement, face à des besoins de publicité, promotion, levée de fonds ou autres.
- Être inscrit au registre des membres actifs. Le montant de la cotisation des membres actifs est fixé par le conseil d'administration. L'inscription est valide du 1^{er} avril au 31 mars de l'année d'émission.